



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Affaires étrangères : personnel

Question écrite n° 65451

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation du personnel de l'OFPRA. Celui-ci demeure dans l'attente des décrets d'application de la loi de titularisation du 12 décembre 1991. Il le remercie de bien vouloir lui préciser quels sont les délais prévus pour la publication des décrets d'application.

Texte de la réponse

Reponse. - Les décrets d'application de la loi no 91-1390 du 31 décembre 1991 relative a la titularisation des agents de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides ont été publiés au Journal officiel de la République française du 13 janvier 1993.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr?](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65451

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 1992, page 5582